



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2026 CONCERNANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 9 février 2026, le Conseil du Village d'Abercorn a adopté le Règlement numéro 397-2026 concernant l'imposition de la taxe foncière et des compensations pour l'exercice financier 2026.

Ce règlement a pour objet de fixer le taux de la taxe foncière et des compensations pour l'année 2026 ainsi que certaines modalités d'application.

Ce règlement est disponible à mon bureau situé au 10, rue des Églises Ouest, à Abercorn aux jours et heures normales d'ouverture, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. Il est également disponible sur le site Internet du Village au www.abercorn.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Abercorn, ce 12 février 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Maike Storks".

Maike Storks

Directrice générale adjointe et greffière adjointe